

Charte d'engagement sur les relations entre clients et fournisseurs au sein de la filière automobile

26 mai 2020



Charte d'engagement sur les relations entre clients et fournisseurs au sein de la filière automobile

Les acteurs de la filière automobile se sont engagés en 2009 à respecter les dispositions fixées dans le code de performance et de bonnes pratiques relatif aux relations entre clients et fournisseurs. Ce code est toujours en vigueur.

Au regard des circonstances particulières créées par la crise du covid-19, et dans le cadre du plan de soutien mis en place par le gouvernement pour accompagner les entreprises de la filière face aux lourds défis à relever, l'ensemble des parties conviennent de la nécessité de renforcer les relations entre constructeurs, équipementiers et fournisseurs. L'objectif poursuivi est de préserver autant que possible le savoir-faire et les compétences présents en France, tout en réussissant les profondes transformations à réaliser en faveur de la transition écologique, en partageant le plus en amont possible une stratégie commune.

Dans ce contexte, les acteurs de la filière s'engagent à mettre en œuvre les mesures suivantes pour renforcer leurs relations stratégiques, économiques et contractuelles :

1. Assurer la pérennité et la compétitivité de la Filière Automobile Française

Les donneurs d'ordre associent les sous-traitants aux démarches de recherche de compétitivité et de productivité produit et processus. Ils le font dans le strict cadre de la réglementation et les accompagnent dans ces recherches en mettant à disposition des ressources dites de « supplier development ») et méthodologies. La performance à cet égard est un critère d'appréciation des stratégies achats. Dans ce cadre, les acteurs de la filière s'engagent sur les points suivants :

- Identifier par anticipation, en transparence au sein de la filière et avec les Pouvoirs Publics, les facteurs spécifiques pénalisant la compétitivité des sites France et rechercher avec l'ensemble des parties prenantes des solutions d'amélioration de la compétitivité.
- Se coordonner, dans le respect du droit de la concurrence, entre grands donneurs d'ordres automobiles en France (Constructeurs et grands Equipementiers) sur l'évolution stratégique des panels et technologies afin de consolider la Filière,
- S'accorder avec l'ensemble des parties prenantes sur la mise en œuvre de restructurations et consolidations de la Filière dans un environnement de baisse de l'activité automobile, pour renforcer les fournisseurs français performants, faire émerger des champions et assurer la formation et la reconversion des personnels de la filière,

Les dispositifs mis en place par le gouvernement dans le cadre du plan de soutien à la filière automobile permettront d'accompagner les actions menées en ce sens par les acteurs de la filière.

2. Renforcer les relations au sein de la filière par un dialogue constructif et des outils adaptés

- Établir (ou réviser) des chartes de « bonne conduite » au sein des Directions d'achat des grands donneurs d'ordre, portant sur les comportements et relations équitables avec les sous-traitants.

- Former périodiquement les équipes d'achat et toutes les fonctions ayant un rôle dans le cadre de la relation fournisseurs à l'application et au respect de ces chartes.
- Renforcer l'efficacité des médiations au sein de la Filière en complétant le recours aux médiations existantes (Centre de Médiation de la Filière Automobile, Médiation des Entreprises, Tribunaux de Commerce, etc.) par la mise en place de médiations « indépendantes » au sein de l'entreprise (entités pouvant avoir un lien fonctionnel avec la fonction Compliance)

3. Clarifier les politiques d'intégration locale et renforcer la prise en compte d'une offre France durablement compétitive sur le territoire national.

Au-delà de l'intégration locale à proximité des sites d'assemblage des constructeurs pour améliorer la compétitivité :

- Considérer de manière favorable l'offre de fournisseurs à partir de leurs sites France si celle-ci est de compétitivité similaire à une offre localisée hors France en coûts totaux rendus
- Rechercher un optimum économique établi sur la base du « Coût Rendu Total » en intégrant également les critères de gestion stratégique et du risque, de conformité ingénierie, qualité, et logistique.
- En dehors des objectifs d'intégration locale décrits ci-avant, ne pas donner a priori d'objectifs de localisation de principe hors de France ou d'Europe
- Initier la réflexion sur l'évaluation de la contribution des émissions CO2 de chaque fournisseur incluant la production et le transport. Evaluer la possibilité d'intégrer cette mesure comme un critère d'appréciation des offres fournisseur au même titre que les autres critères de mesure de la performance (qualité, compétitivité...)

4. Relations contractuelles

Les acteurs de la filière constatent la nécessité de faire appliquer le Code de Performances et de Bonnes pratiques et de faire évoluer, d'ici fin octobre 2020, de façon équilibrée, les relations contractuelles, notamment sur les sujets suivants :

- Conditions de Garantie et de traitement des Recours Fournisseurs,
- Financement des outillages spécifiques,
- Amortissement des Frais d'études,
- Prise en compte de l'impact des variations fortes et spécifiques de volumes
- Politiques d'emballages,
- Anticipation des politiques Make or Buy et de leurs conséquences
- Traitement de la Propriété Intellectuelle
- Encadrement des demandes d'avantages commerciaux en contrepartie de la conclusion d'un contrat de fourniture ou comme condition d'obtention d'un appel d'offre,
- Traitement du coût des modifications des développements projet

La Charte d'engagement sur les relations entre clients et fournisseurs au sein de la filière automobile est approuvée par :

PFA / Filière Automobile & Mobilités

Pour les constructeurs

- Groupe PSA
- Groupe Renault
- CCFA

Pour les équipementiers

- Faurecia
- Michelin
- Plastic Omnium
- Valeo
- FIEV

Pour les fédérations de fournisseurs

- FFC - Fédération Française de Carrosserie
- FFF - Fédération Forge Fonderie
- FIM - Fédération des Industries Mécaniques
- GPA - Groupement Plasturgie Automobile
- SNCP - Syndicat National du Caoutchouc et des Polymères